CRC – 038M
C.G. – Planification de l'immigration au Québec – 2012-2015
DEUXIÈME VERSION RÉVISÉE

Montréal

Mémoire présenté à la
Commission des relations avec les citoyens
Assemblée nationale

Dans le cadre de la consultation générale sur le document de consultation intitulé
« La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »
du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

© Opposition officielle (Vision Montréal), 2011

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 1

INTRODUCTION 3
Vision Montréal 3
La diversité culturelle pour vibrer de toutes nos cordes 3

PARTIE I PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : DESTINATION MONTRÉAL 4
1. Destination Montréal 5
1.1 Montréal : le creuset de l'immigration québécoise 5
1.2 La Ville de Montréal et ses 19 arrondissements 5
1.3 La Ville de Montréal : destination de préférence des immigrants récents 7
1.4 Les communautés culturelles montréalaises 8

PARTIE II LA PORTE D'ENTRÉE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : C'EST D'ABORD MONTRÉAL 11
2. Richesses, promesses et défis : l'enjeu de l'employabilité 12
2.1 Constats et recommandations spécifiques à Montréal 12
2.1.1 La fonction publique montréalaise 13
2.1.2 La création d'un guichet unique de l'emploi 14
2.1.3 L'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics 14
2.1.3.1 Assurer l'actualité de l'action 15
2.1.3.2 Faire des cocontractants de la Ville des partenaires de sa réussite 15
2.2 Montréal comme bassin de recrutement 16

PARTIE III COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES 18
3. Les sept grandes orientations du ministère 19
Orientation 1 19
Orientation 2 20
Orientation 3 21
Orientation 4 22
Orientation 5 22
Orientation 6 23
Orientation 7 24

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS 25

CONCLUSION 28

RÉSUMÉ

Pour l'Opposition officielle de la Ville de Montréal, Vision Montréal, la porte d'entrée de l'immigration au Québec, c'est d'abord Montréal.

C'est Montréal qui accueille plus des trois-quarts des nouveaux Québécois, et ce, depuis des décennies. C'est à Montréal que la majorité des femmes et hommes qui ont choisi le Québec étudient, rêvent à leur avenir, vivent des déceptions, travaillent, fondent leur famille, partent à la retraite et reposent en paix.

Montréal a la force de ne pas avoir, à l'image de bien de métropoles canadiennes, des ghettos définis. Au contraire, les diverses communautés sont majoritairement dispersées de par le territoire de la Ville, de l'agglomération et de la grande région métropolitaine, témoignant, de ce fait, que tout le territoire leur est ouvert et accessible.

Pour nous, l'ouverture et la diversité qui caractérisent le Québec sont des faits indéniables et irréversibles dont il faut se réjouir. Il nous revient, à titre de société d'accueil, de nous assurer que toutes les compétences issues de la diversité puissent contribuer, comme ils le souhaitent et comme il se doit, au développement du Québec. Et, il revient à la Ville de Montréal – instance de première ligne et le plus important employeur de la région – de favoriser une dynamique d'intégration.

Or, en terme économique, les nouveaux Québécois, notamment les immigrants récents, éprouvent des difficultés réelles quand vient le temps de se trouver un emploi, et un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Cette situation désavantageuse n'affecte pas que les vies individuelles et familiales, elle affecte toute notre société.

La Ville de Montréal peut agir et doit agir, à l'intérieur du cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, mais également à l'extérieur de celle-ci, dans toute l'étendue de son action directe et indirecte. Mais, pour ce faire, la Ville de Montréal nécessite que le gouvernement du Québec lui accorde des pouvoirs particuliers tel que le pouvoir de mettre en place une politique contractuelle qui inclut un système de pointage favorisant l'application de cette Loi chez les fournisseurs et les entreprises faisant affaire avec la Ville.

En ce qui concerne les orientations présentées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la planification triennale de l'immigration pour les années 2012-2015, les recommandations de Vision Montréal peuvent se résumer en une phrase: le Québec se doit de réussir l'intégration socio-économique des femmes et des hommes qu'il accueille.

Pour Vision Montréal, il ne suffit pas que le Québec porte progressivement à 50% la proportion des requérants de la catégorie travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant aux besoins exprimés sur le marché du travail; il faut réussir cet arrimage. Vision Montréal recommande que le gouvernement accorde les ressources nécessaires pour créer une action concertée entre les divers intervenants et qu'à la lumière des données relatives à l'emploi, il crée une stratégie d'accompagnement entre les candidats aux stages et les employeurs.

Quant au maintien de la majorité des admissions de personnes connaissant le français et l'augmentation du niveau de connaissance du français des travailleurs qualifiés, Vision Montréal croit qu'il est souhaitable que le gouvernement investisse des ressources supplémentaires, tant professionnelles que financières, pour offrir à tous les nouveaux arrivants des cours de francisation ou des cours de mise à niveau qui comporteraient également un volet d'introduction au droits et devoirs civiques. Par rapport au niveau de connaissance du français des travailleurs qualifiés, il conviendrait que le gouvernement veille à la création de cours de langue professionnelle et technique, notamment par le biais des ordres professionnels et des corps de métiers réglementés.

Pour ce qui est du rééquilibrage des bassins géographiques, Vision Montréal est résolument contre cette orientation parce que nous reconnaissons que les courants migratoires sont hors de notre contrôle et, d'une manière encore plus importante, parce qu'une telle discrimination est contraire à nos valeurs démocratiques. Au lieu, nous recommandons au gouvernement d'agir en amont en donnant une image plus fidèle de la situation de l'emploi, et d'agir en aval, en assumant un rôle de leadership plus marqué dans la cohésion des efforts déployés par les divers intervenants pour réaliser l'intégration socio-économique de tous les immigrants. D'ailleurs, ce but requiert le concours actif des ministères tels que Développement économique, Innovation et Exportation, et Emploi et Solidarité sociale.

Dans ce même ordre d'idées, le maintien minimum à 65 % de l'immigration économique n'a du sens que si le Québec se donne les moyens de réussir leur intégration, de manière à ce que les femmes et hommes qui choisissent le Québec puissent s'épanouir et pour qu'ils puissent participer au développement de la province.

Finalement, en ce qui concerne le volume des admissions, le ministère doit prendre en considération que bien que le volume des admissions soit établi pour la province entière, la très grande majorité des nouveaux arrivants s'établissent à Montréal et dans sa région métropolitaine. Ceci dit, nous félicitons la ministre pour la tournée des régions qu'elle fait en vue de promouvoir l'immigration comme moyen d'assurer le dynamisme des régions. Nous encourageons le ministère à intensifier cette démarche qui permettra de sensibiliser les Québécois tout en leur donnant l'occasion de préparer l'accueil et la rétention des immigrants et nous invitons, du même souffle, les ministères du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de même que celui de l'Emploi et Solidarité sociale, à planifier et organiser des missions de prospection de l'emploi à Montréal.

INTRODUCTION

Vision Montréal

Vision Montréal est un parti politique montréalais qui forme l'Opposition officielle au conseil municipal de la Ville de Montréal. Il est présentement dirigé par Louise Harel, qui est également la chef de l'Opposition officielle de la Ville de Montréal. Vision Montréal compte 20 élus dont cinq maires des arrondissements suivants : Le Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et Villeray–Saint-Michel–Parc Extension.

La diversité culturelle pour vibrer de toutes nos cordes

Pour Vision Montréal, l'ouverture sur le monde qui caractérise si bien le Québec, jumelée aux décisions prises en matière d'immigration, ont fait de Montréal une société cosmopolite, où cohabite une pluralité de cultures. Cette diversité si caractéristique est un fait indéniable et irréversible; il faut s'en réjouir.

Cependant, Vision Montréal note que de nombreuses personnes compétentes issues de la diversité (diplômés aux compétences non reconnues, professionnels, artistes, créateurs, et autres) ne peuvent contribuer, comme ils le souhaitent et comme il se doit, au développement de la métropole du Québec, le principal moteur économique du Québec.

Vision Montréal croit qu'il nous revient, à titre de société d'accueil, de nous assurer que toutes les compétences issues de la diversité puissent participer au développement du Québec. Et il revient à la Ville de Montréal – instance de première ligne et le plus important employeur de la région – de favoriser une dynamique d'intégration.

C'est dans cette optique que les élus de Vision Montréal ont réclamé à maintes reprises, et ont voté en faveur, lors du conseil municipal du 16 mai 2011, de la création d'un guichet unique d'emploi à la Ville de Montréal, devenu depuis le centre de carrière. Ceci afin de favoriser, entre autres, l'accès à la fonction publique municipale, de manière à ce que la composition des effectifs soit représentative du portrait de famille montréalais et que la Ville de Montréal, à titre d'organisme soumis à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*[1], puisse appliquer cette loi de manière concrète et soutenue.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons de pouvoir contribuer à la réflexion sur la planification triennale de l'immigration et c'est avec un élan d'espoir que nous vous faisons part des enjeux qui touchent les nouveaux Montréalais et des solutions que nous entrevoyons pour la Ville, ceci dans le but d'accompagner les immigrants que nous accueillerons dans les prochaines années.

[1] *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, L.R.Q., c. A-2.01.

PARTIE I

PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : DESTINATION MONTRÉAL

1. Destination Montréal

1.1 Montréal : le creuset de l'immigration québécoise

La région métropolitaine de Montréal (RMM)[2], et tout particulièrement la Ville de Montréal[3], est depuis plusieurs décennies le pôle d'attraction des immigrants ayant choisi le Québec soit comme terre d'asile, à titre de réfugiés, soit comme terre d'accueil, pour les immigrants économiques, soit comme terre d'épanouissement, pour les travailleurs qualifiés. Au cours des 25 dernières années, la population immigrante de la RMM a augmenté de 64 %[4].

En effet, tel que le démontrent les données du Recensement de 2006, la RMM dénombrait, cette année-là, 740 355 immigrants sur les 851 560 immigrants recensés sur le territoire du Québec, c'est-à-dire que le 86,9 % des immigrants habitait la grande région de Montréal[5].

Parmi ces 740 355 immigrants, établis en 2006 dans la RMM, 488 090 résidaient dans la Ville de Montréal[6], représentant ainsi 66 % des immigrants recensés[7] dans cette région et 31 % de la population de la Ville de Montréal[8].

Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les immigrants arrivés entre 2006 et 2010, et nous savons que le Québec a accueilli quelques 139 887 personnes au cours des années 2007, 2008 et 2009[9] et 64 568 personnes de plus entre 2010[10] et le premier trimestre de 2011[11]. Notons que 72,2 % de ces 64 568 nouveaux arrivants projetaient s'établir à Montréal.

1.2 La Ville de Montréal et ses 19 arrondissements

Tel que nous l'indiquions précédemment, les 488 090 immigrants recensés résidant dans la Ville de Montréal représentaient, en 2006, 31 % de la population de la Ville.

[2] La région métropolitaine de Montréal inclue la Ville de Montréal et les villes liées de l'Île de Montréal (l'agglomération de Montréal), et les agglomérations de Longueuil et Laval.
[3] La Ville de Montréal inclue ici les 19 arrondissements qui la composent.
[4] « La population immigrante dans la région métropolitaine de Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles, Ville de Montréal, mars 2010.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] « La population immigrante dans l'agglomération de Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal, février 2010.
[8] « La population immigrante dans la Ville de Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal, mars 2010.
[9] « Caractéristiques de l'immigration au Québec – statistiques », ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Consultation 2012-2015, avril 2011.
[10] « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 », ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Consultation 2012-2015, avril 2011.
[11] « Bulletin statistiques sur l'immigration permanente au Québec », ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html, consulté en juillet 2011.

Ces immigrants, dont 14,6 % d'entre eux sont arrivés avant 1991, 8,2 % sont arrivés entre les années 1991 et 2000 et 7,9 % se sont établis entre 2001 et 2006, résident dans tous les arrondissements de la Ville avec quelques concentrations marquées[12] :

Tableau 1 – Part des immigrants par arrondissement (Recensement de 2006)

Par ordre décroissant *Arrondissements de Montréal*	**Population totale**	**Immigrants**	**%**
Saint-Laurent	83 865	42 385	**50,5**
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	161 620	76 500	**47,3**
Villeray – St-Michel – Parc-Extension	141 990	61 095	**43,0**
Saint-Léonard	71 475	29 570	**41,4**
Ahuntsic-Cartierville	123 615	44 445	**35,9**
Montréal-Nord	82 710	26 925	**32,6**
Pierrefonds – Roxboro	64 355	20 585	**32,0**
Ville-Marie	74 210	22 960	**30,9**
LaSalle	73 900	21 340	**28,9**
Outremont	22 765	5 380	**23,6**
Le Sud-Ouest	68 220	15 995	**23,4**
Anjou	40 510	9 445	**23,3**
Le Plateau Mont-Royal	96 080	22 270	**23,2**
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	102 655	20 830	**20,3**
Rosemont – La-Petite-Patrie	131 415	26 325	**20,0**
Verdun	64 855	12 575	**19,4**
L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève	17 225	3 080	**17,9**
Lachine	40 485	6 595	**16,3**
Mercier – Hochelaga – Maisonneuve	125 440	19 340	**15,4**

La majorité, soit 53,7 % de la population immigrante de la Ville de Montréal recensée en 2006 était âgée de moins de 45 ans[13], parmi lesquels ont dénombrait 188 090 individus âgés entre 25 et 44 ans.

Selon les *Portraits démographiques de la Ville de Montréal*, les immigrants en âge de travailler, c'est-à-dire les individus âgés entre 15 et 64 ans, résident principalement dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Verdun et Le Sud-Ouest[14].

[12] *Supra*, note 4, p. 4.

[13] « Caractéristiques socioéconomiques des immigrants résidant à Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal, mars 2010.

[14] *« Les plus fortes concentrations d'immigrants en âge de travailler sont recensées dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, de Verdun et du Sud-Ouest. Ensemble, ils regroupent près de 15 % des immigrants de 15 à 64 ans de l'agglomération*. », *Ibid*., p. 7.

1.3 La Ville de Montréal : destination de préférence des immigrants récents

Selon le Recensement de 2006, 125 340 personnes, c'est-à-dire 92,3 % des immigrants arrivés entre 2001 et 2006, avaient élu domicile sur le territoire de la Ville de Montréal[15]. Les Bulletins statistiques sur l'immigration permanente au Québec nous informent quant à eux que 72,6 % des immigrants arrivés entre le premier trimestre de 2009 et le premier trimestre de 2011 projetaient s'établir à Montréal[16].

Provenant de toutes les régions du globe, il demeure que près de 30 % des immigrants récents arrivés entre 2001 et 2006 provenaient de la Chine, de l'Algérie et du Maroc, suivis de la Roumanie, la France et Haïti[17]. Au cours du premier trimestre de 2009 au premier trimestre de 2011, hormis la Roumanie, le Québec a accueilli 57 038 ressortissants de ces cinq pays ce qui, sur le total de 81 095 immigrants reçus, représente 70 %[18] de l'ensemble des nouveaux arrivants.

On remarque que 59 % des nouveaux québécois issus de ce segment de la population recensée en 2006 étaient âgés entre 25 et 44 ans[19] et qu'ils résidaient principalement sur le territoire de la Ville de Montréal[20].

En termes de connaissances linguistiques, 75 % des immigrants récents recensés en 2006 disaient pouvoir soutenir une conversation en français, contrairement à 60 % des immigrants résidant dans les villes reconstituées de l'ouest de l'île[21].

Toutefois, on dénote qu'une majorité d'immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais résidaient principalement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce[22], deux des trois arrondissements dans lesquels on retrouve un grand nombre de nouveaux Québécois.

En termes d'éducation, 63 % des immigrants récents âgés entre 25 et 65 ans étaient détenteurs d'un diplôme universitaire. Parmi eux, 17,9 % avaient obtenu leur diplôme au Canada dont 17,1 % au Québec. Ces immigrants habitaient, en 2006, les arrondissements d'Outremont, du Plateau – Mont-Royal, de Ville-Marie, de Verdun et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce[23].

Cependant, malgré ce haut taux de diplomation, on retrouvait 21,9 % des hommes immigrants récents âgés de 15 ans et plus, et 25,6 % des femmes immigrantes récentes âgées de 15 ans et plus, dans des emplois liés à la vente et aux services.

---

[15] *Supra*, note 7.
[16] *Supra*, note 11.
[17] « *La population ayant immigré entre 2001 et 2006, quant à elle, provient essentiellement de la République populaire de Chine (10 %), de l'Algérie (10 %), du Maroc (8 %), de la Roumanie (6 %) et de la France (6 %)* », *supra*, note 11, p. 3.
[18] Selon les Bulletins, le Québec accueilli 14 652 immigrants du Maroc, 13 889 personnes provenant de l'Algérie, 11 771 Français, 9 203 ressortissants de la Chine et 7 523 Haïtiens. *Supra*, note 11.
[19] *Supra*, note 7.
[20] *Supra*, note 13.
[21] *Ibid*., p. 12.
[22] *Ibid*., p. 15.
[23] *Ibid*., p. 20 et 22.

Et, malgré le fait que bien des immigrants récents se voient confinés à un emploi en deçà de leurs qualifications, le taux de chômage de cette tranche d'immigrants est « *trois fois supérieure à celui enregistré par les non immigrants du même groupe d'âge, soit 21 % contre 7 %* »[24], et tel que le relève Emploi-Québec, à compétence égale le taux de chômage est plus élevé chez les nouveaux arrivants que dans la population en général, étant de 11,8 % pour les premiers comparativement à 4,2 % pour les seconds[25].

De plus, il convient de souligner que le rapport de l'Institut de la statistique du Québec[26] indique que : « *La situation des immigrants très récents vivant au Québec est beaucoup plus difficile que celles des immigrants du même statut de l'Ontario et du Canada : on observe un écart du taux de chômage d'environ 7 points à l'avantage de ces deux dernières régions. Chez les immigrants dont la durée de résidence est de plus de 5 ans, l'écart avoisine généralement les 2 points, toujours en faveur de ces régions*. »[27]

Ceci pourrait en fait expliquer le fait que la grande région métropolitaine de Montréal a enregistré une perte moyenne de 1 800 immigrants par année, entre les années 2001 à 2006; des immigrants qui partent s'établir dans les régions de Toronto, Ottawa, Vancouver et Calgary[28].

1.4 Les communautés culturelles montréalaises

La Ville de Montréal dénombre des ressortissants venus des quatre coins du globe. Les 38 premiers pays d'origine recensés incluent des pays tels que l'Italie, Haïti et la Russie, Israël et les États-Unis d'Amérique.

Notons que malgré le fait que la communauté latino-américaine provienne de plusieurs pays des trois Amériques, soit l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Nord, et qu'ils ne figurent pas parmi les dix principaux pays d'origine, la langue espagnole était, jusqu'à 2006, avec ses 44 380 locuteurs, la principale langue non officielle parlée à la maison sur le territoire de l'agglomération de Montréal[29]. L'espagnol est désormais dépassé par l'arabe et suivi par le chinois.

Voici les principales communautés culturelles montréalaises, telles que colligées à partir du *Portraits démographiques de la Ville de Montréal*[30] :

[24] *Ibid.*, p. 26.
[25] « Présentation sur le marché du travail », Yves Jutras, agent de recherche, Emploi-Québec, direction régionale de l'Île-de-Montréal, 30 mai 2011.
[26] « Participation des immigrants au marché du travail en 2009 », Institut de la statistique du Québec, collection Travail et Rémunération, Québec, mars 2011.
[27] *Ibid*., p. 11.
[28] *Supra*, note 4.
[29] *Supra*, note 13.
[30] « Répartition spatiale des immigrants dans la RMR de Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal, mars 2010, et « Répartition des immigrants récents dans la RMR de Montréal », Division des affaires économiques et institutionnelles de la Ville de Montréal, mars 2010.

Tableau 2 – Principales communautés culturelles par arrondissement (Recensement de 2006)

Pays d'origine	RMM	Ville de Montréal	%	Arrondissements (en gras : Immigrants récents)
Italie	62 895	**49 240**	78,2 %	• Saint-Léonard • Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles • Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
Haïti	53 750	**39 280** dont 6 750 sont des immigrants récents	73,1 % dont 17,2 % sont des immigrants récents	• **Villeray – SE – PE** • **Montréal-Nord** • Rivière-des-Prairies – PAT • **Ahuntsic – Cartierville** • Augmentation de 69,7% à Anjou et 61,4 % à Mercier – HOMA
Chine	34 475	**25 070** dont 13 025 sont des immigrants récents	72,7 % dont 52 % sont des immigrants récents	• **Côte-des-Neiges – NDG** • Saint-Laurent • **Verdun** • **Ville-Marie** • Augmentation de 602,9 % à Verdun, 255,6 % au Sud-Ouest et 127,2 % à Mercier-Hochelaga – Maisonneuve
France	41 000	**23 930** dont 7 330 sont des immigrants récents	58,4 % dont 31 % sont des immigrants récents	• **Le Plateau Mont-Royal** • **Côte-des-Neiges – NDG** • **Rosemont – LPP** • Augmentation de 109,7 % au Sud-Ouest, 61,5 % à Villeray et 59,6 % à Rosemont
Algérie	26 820	**21 480** dont 12 960 sont des immigrants récents	81,1 % dont 60,3 % sont des immigrants récents	• **Ahuntsic-Cartierville** • **Villeray – SM – PE** • **Saint-Léonard** • Augmentation de 249,2 % à Anjou, 205,7 % à Montréal-Nord et 152,8 % à LaSalle
Maroc	30 660	**20 850** dont 10 700 sont des immigrants récents	68 % dont 51,3 % sont des immigrants récents	• **Côte-des-Neiges – NDG** • Saint-Léonard • **Ahuntsic-Cartierville** • Augmentation de 331,2 % à Montréal-Nord, 232,8 % à Mercier-HOMA, 189,1 % à **Villeray – SM – PE.**

Liban	32 090	**18 845** dont 3 805 sont des immigrants récents	59 % dont 20,2 % sont des immigrants récents	• **Saint-Laurent** • **Ahuntsic-Cartierville** • **Côte-des-Neiges – NDG** • Augmentation de 31,9 % à Ville-Marie, 28,9 % à Pierrefonds – R, 17,3 % à Montréal-Nord
Vietnam	23 000	**17 155**	75 %	• Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension • Côte-des-Neiges – NDG • Saint-Laurent • Augmentation de 162,5 % à Montréal-Nord, 142,6 % à Saint-Léonard, 13,5 % à Mercier HOMA
Roumanie	24 650	**14 480** dont 7 795 sont des immigrants récents	59 % dont 54 % sont des immigrants récents	• **Côte-des-Neiges – NDG** • **Ahuntsic-Cartierville** • **Saint-Laurent** • Augmentation de 788,2 % à Anjou, 470,8 % à LaSalle et 283 % à Pierrefonds-Roxboro
Philippines	15 900	**11 860**	75 %	• Côte-des-Neiges – NDG • Saint-Laurent • Pierrefonds-Roxboro • Augmentation de 217,4 % à Lachine, 21,7 % à LaSalle et 20,4 % au Sud-Ouest
Pakistan (immigrants récents)	4 315	**3 780**	88 %	• Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension • Ahuntsic-Cartierville • Saint-Laurent
Mexique (immigrants récents**)**	4 075	**3 160**	78 %	• Côte-des-Neiges – NDG • Villeray – SM – PE et • Le Plateau Mont-Royal
Colombie (immigrants récents)	4 845	**2 290**	47 %	• Côte-des-Neiges – NDG • Montréal-Nord • Saint-Léonard
Inde (immigrants récents)	3 520	**2 720**	77 %	• Villeray – SM – PE • Côte-des-Neiges – NDG • Saint-Laurent

PARTIE II

LA PORTE D'ENTRÉE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : C'EST D'ABORD MONTRÉAL

2. Richesses, promesses et défis : l'enjeu de l'employabilité

Avant d'aborder les sept orientations proposées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Vision Montréal prend cette occasion pour présenter ses constats et ses recommandations quant à la réalité montréalaise.

Avant tout, nous devons reconnaître que Montréal ne serait pas la métropole ouverte, cosmopolite et vibrante qu'elle est n'eut été le fait que depuis plusieurs décennies les yeux des étrangers se sont posés sur elle jusqu'à ce qu'ils y déposent leurs valises, en fassent leur demeure, et deviennent Montréalais.

Aux yeux de notre formation, ce que nous devons viser, à titre de société d'accueil, c'est qu'ils puissent devenir des Montréalais, et finalement des citoyens, à part entière.

Or, cette mission ne peut être accomplie qu'à travers la participation concertée de tous les paliers décisionnels et des toutes les parties prenantes dont l'action contribue à réaliser ce but.

Nous réalisons fort bien que notre accueil tient de l'ouverture mais nous ne pouvons taire le fait que notre réalité démographique, le vieillissement de la main-d'œuvre estimé, pour Montréal, à 95 000 départs à la retraite d'ici 2014 avec une augmentation de la population active de 42 000[31], rendent indispensable l'intégration de toutes nos forces humaines présentes et à venir.

Par conséquent, il nous apparaît logique et souhaitable que le gouvernement du Québec investisse la Ville de Montréal des pouvoirs qui lui permettront de remplir adéquatement ses fonctions à titre d'instance de première ligne.

Montréal est le moteur économique du Québec, sa réussite est la condition qui assure l'avenir économique de la province.

2.1 Constats et recommandations spécifiques à Montréal

Sans contredit, l'emploi est le principal outil d'intégration de toute société.

L'emploi est bien plus qu'un gagne-pain, il est une source de dignité, une manière concrète d'apprendre sur sa nouvelle communauté et une façon réelle de participer à la vie active, d'y contribuer et finalement de se sentir partie intégrante de cette société.

Pour Vision Montréal, le fait que tant d'immigrants récents hautement scolarisés soient sans emploi ou employés en deçà de leurs qualifications professionnelles est une perte pour Montréal et le Québec tout entier. C'est un enjeu auquel il faut se dédier avec détermination en y attachant plus qu'une obligation de moyens, une obligation de résultats.

[31] *Supra*, note 25.

Il revient à la Ville de Montréal, avec le soutien des deux paliers gouvernementaux, de lancer la dynamique de changement qui permettra aux nouveaux Montréalais de participer à la vie active au mieux de leurs talents, tant à l'intérieur de l'administration municipale qu'à l'extérieur de celle-ci.

2.1.1 La fonction publique montréalaise

Les compétences de la Ville de Montréal et de ses arrondissements sont principalement régies par la Charte de la Ville de Montréal[32].

En termes de ressources humaines, bien que la Ville de Montréal soit l'employeur de tous les fonctionnaires et employés municipaux[33], les arrondissements sont compétents dans tout ce qui a trait aux décisions relatives à l'engagement et au congédiement des fonctionnaires et employés de leur arrondissement[34].

Ce partage spécifique de cette compétence a pour résultat de compliquer la conformité de la Ville de Montréal à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*[35] et par extension de barrer l'accès aux emplois municipaux à ceux qui devraient en bénéficier : les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Les données présentées par le service du Capital humain de la Ville de Montréal au printemps 2011 sont éloquentes quant aux difficultés réelles de la Ville de Montréal à se conformer aux obligations de la loi :

Tableau 3 – Effectifs de la Ville de Montréal | Représentation des groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

	2006	2007	2008	2009	2010
Femmes	38,7%	39,2%	38,6%	38,7%	38,2%
Autochtones	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Minorités visibles [36] *	6,1%	7,1%	7,2%	7,8%	8,5%
Minorités ethniques [37] *	4,9%	5,2%	4,8%	4,7%	4,8%

[32] Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. C-11.4, art. 45, al. 1. Dispositions introduites par le projet de loi 33 en 2003.
[33] *Ibid.*, art. 45, al. 1.
[34] *Ibid.*, art. 47, al. 1.
[35] *Supra*, note 1.
[36] « *[l]es personnes qui font partie d'une* ***minorité visible*** *en raison de leur race ou de la couleur de leur peau […]* », *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, art. 1.
[37] Sont des **minorités ethniques** : « *[l]es personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ou l'anglais et qui font partie d'un groupe autre que celui des autochtones et celui des personnes qui font partie d'une minorité visible* », *ibid*.

* Ces groupes comptent des hommes et des femmes

2.1.2 La création d'un guichet unique de l'emploi

Afin d'améliorer cet état de fait, l'Opposition officielle de la Ville de Montréal, Vision Montréal, a demandé à maintes reprises la création d'un guichet unique de l'emploi et, lorsque cette création a été présentée au conseil municipal du 16 mai 2011, tous les élus de Vision Montréal ont voté en sa faveur.

Ce guichet unique de l'emploi, appelé Centre de carrière de la Ville de Montréal, a pour but de regrouper au sein du Capital humain les activités de dotation des unités corporatives, à l'exclusion des pompiers et policiers, ainsi que celles des arrondissements.

Ceci réduira le nombre de portes d'entrées de 34 à 20 et puis de 20 à 1 ce qui aura pour effet de faciliter le processus de mise en candidature, de rendre ce processus plus transparent, et de générer des économies vu que le nombre d'effectifs attitré aux ressources humaines à l'échelle de la Ville (corporatif et arrondissements) qui est présentement de 267, serait considérablement réduit.

Toutefois, nonobstant le fait que nous nous réjouissons de cette initiative qui a été adoptée malgré quelques dissidences, Vision Montréal déplore le fait que cette percée indispensable n'ait été votée que pour une période de deux ans.

En effet, l'administration municipale n'a pas voulu se prévaloir des pouvoirs accordés par l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal qui permettent à la Ville de Montréal « [*L*]*orsqu'il estime qu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut se déclarer compétent, à l'égard de tous les arrondissements et pour une période qu'il détermine, relativement à l'exercice d'une compétence ou d'un pouvoir que la loi attribue à tous les conseils d'arrondissements.* »[38]

A notre avis, il en va de l'intérêt général de la Ville de Montréal que la Ville soit un employeur transparent, cohérent et accessible, capable de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.*

Tel que nous le mentionnions plus tôt, il revient à la Ville de Montréal de lancer une dynamique d'intégration. C'est à elle, avec ses 21 000 employés, qu'il revient de donner l'exemple et donner le ton de l'intégration socio-économique de tous les Montréalais.

2.1.3 L'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

Vision Montréal a deux grandes inquiétudes quant à l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*[39], inquiétudes qui pourraient être corrigées dans l'avenir grâce à la permanence du guichet unique de l'emploi.

Les deux inquiétudes ont trait à l'application de cette Loi. Premièrement, la Ville de Montréal travaille avec des données de représentation datant de 2001. Ces données sont tout à fait obsolètes et elles ne

[38] Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. C-11.4, art. 85.5. Disposition introduite par le projet de loi 22 en 2008.
[39] *Supra*, note 1.

reflètent en rien le portrait démographique de la métropole. Deuxièmement, la loi ne s'applique qu'à la Ville de Montréal et nullement à ses cocontractants.

2.1.3.1 Assurer l'actualité de l'action

Les multiples sursis accordés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la Ville pour l'analyse de ses effectifs, en respect de la compétence des arrondissements en la matière, ont fait en sorte que la Ville de Montréal travaille encore aujourd'hui, en 2011, avec les données de représentation qui découlent du Recensement de 2001.

Or, nous le savons tous, la Ville de Montréal a accueilli 126 390 immigrants entre 2001 et 2006, 139 887 entre 2007 et 2009 et 64 568 personnes depuis 2010, c'est-à-dire 330 845 nouveaux arrivants de plus en dix ans. Ce sont presqu'autant de compétences et de talents qui ne sont pas pris en compte pour l'analyse de la représentation de la fonction publique montréalaise. Et tel que démontré au Tableau 3, le pourcentage de représentation des minorités visibles et des minorités ethniques est clairement en deçà des objectifs de représentation.

RECOMMANDATION 1

> **Vision Montréal recommande, qu'afin que l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* ait sa raison d'être, que le gouvernement du Québec rende inopérante toute analyse faite avec des données périmées, obligeant de ce fait les organismes tels que la Ville de Montréal à mettre leur Programme d'accès à l'égalité en emploi à jour en fonction des données les plus récentes du recensement.**

2.1.3.2 Faire des cocontractants de la Ville des partenaires de sa réussite

Outre l'amélioration de l'accès aux emplois de la fonction publique montréalaise, Vision Montréal est d'avis que la Ville de Montréal doit élargir son action menant à cette intégration socio-économique en s'assurant, à l'instar d'autres employeurs d'envergure qui font de la diversité culturelle une valeur de leur responsabilité sociale, que les soumissionnaires et fournisseurs voulant faire affaires avec la Ville soient également tenus, à un degré plus ténu, de poursuivre les buts de la Loi.

Nous sommes conscients que les entreprises privées ne peuvent être soumises au même droit de regard que les organismes publics et para-publics ni même au devoir de reddition de comptes. Toutefois, compte tenu que la recherche de rationalisation de la Ville entraîne une diminution des effectifs au profit des services contractés à l'extérieur de la Ville, il devient essentiel que la Ville puisse – dans l'amplitude de son action et à compétences égales – être un employeur qui reflète son tissu social.

Une des avenues que nous entrevoyons est celle d'introduire, par le biais de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, un système de pointage qui permette aux entreprises finalistes de se distinguer de leurs concurrentes.

Ce système de pointage pourrait être géré par une entité municipale telle qu'un Bureau de la diversité dont la responsabilité de la gestion et de la supervision de ce volet de la Politique de gestion contractuelle seraient enchâssée dans la loi.

RECOMMANDATION 2

> **Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec étudie la possibilité d'élargir la responsabilité sociale de la Ville de Montréal, à titre d'employeur, afin que les responsabilités découlant de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* soient également appliquées aux entreprises faisant affaire avec la Ville de Montréal.**

RECOMMANDATION 3

> **Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, à l'intérieur de sa Charte, le pouvoir de mettre en place, de gérer et de superviser un système de pointage favorisant l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* chez les fournisseurs et entreprises avec lesquelles la Ville fait affaire.**

2.2 Montréal comme bassin de recrutement

Il est de connaissance générale que la très grande majorité des nouveaux Québécois résident dans la grande région métropolitaine de Montréal et principalement dans la Ville de Montréal. Il est également connu que malgré le fait que les immigrants récents recensés en 2006 avaient un niveau de scolarisation supérieur au reste de la population, ces derniers expérimentent des difficultés à se trouver un emploi, et à se trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Nous croyons qu'il est important que le gouvernement prenne en considération, en priorité et avant d'entamer des missions aux États-Unis, les talents présents à Montréal et qui sont sans emploi.

RECOMMANDATION 4

> **Vision Montréal recommande que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles, de pair avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, coordonne avec le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale, en priorité, des missions concertées d'embauche permettant aux diverses régions du Québec d'employer les talents disponibles à Montréal.**

RECOMMANDATION 5

Vision Montréal recommande que les différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation assistent le Service de développement économique de la Ville de Montréal et les chambres de commerce culturelles dans la mise en place d'un volet spécifique à l'intention des immigrants d'affaires, afin de les soutenir dans le démarrage et la consolidation de leurs entreprises.

PARTIE III

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

3. Les sept grandes orientations du ministère

Parce qu'elle est le creuset de l'immigration au Québec et qu'elle est également le moteur économique de toute la province, la Ville de Montréal possède non seulement une connaissance réelle des promesses et des défis reliés à l'immigration mais également des pistes de solutions viables qui devraient être prises en considération par le gouvernement du Québec.

Les commentaires recueillis dans le cadre de cet exercice citoyen visent à concrétiser ce potentiel latent qui est à la portée de la main tant des nouveaux Québécois que des Québécois pure laine.

Orientation 1

Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant aux besoins exprimés sur le marché du travail.

Si nous nous fions aux données d'Emploi-Québec, d'ici 2014, il y aura 95 000 départs à la retraite et 42 000 entrées sur le marché de l'emploi. C'est à dire qu'il y aura quelques 53 000 emplois à pourvoir dans la seule Ville de Montréal[40].

Ces 53 000 postes disponibles nécessiteront une diversité de qualifications dont 53% de travailleurs détenant des études collégiales (15%), collégiales professionnelles (12%) et universitaires (26%). La balance des emplois requerront un diplôme secondaire (27%), en gestion (12%), ou aucun diplôme (8%)[41].

Cette première orientation suit les recommandations du vérificateur général du Québec[42], mais bien que nous soyons en accord avec les pistes de solutions proposées pour améliorer la sélection des requérants, nous sommes d'avis que la réussite de l'arrimage entre le profil des travailleurs qualifiés et les besoins exprimés sur le marché du travail repose sur bien plus que la seule grille de sélection.

D'ailleurs, les chercheurs du CIRANO [43]soulignaient que : « [*E*]*n 2006, c'est au Québec que le lieu d'obtention du plus haut diplôme pénalise le plus les immigrants en termes de taux d'emploi, car ceux qui ont acquis leur diplôme à l'étranger accusent un recul de 18,9 points de pourcentage par rapport aux natifs, comparativement à 8,6 points en Ontario et à 10,2 points en Colombie-Britannique. Les immigrants du Québec demeurent les plus désavantagés par rapport aux natifs même lorsqu'ils détiennent un diplôme canadien*. »[44]

[40] *Supra*, note 25.
[41] *Ibid*.
[42] Vérificateur général du Québec, « Sélection des immigrants travailleurs qualifiés », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*, Tome I, Chapitre 3, Québec, 2011.
[43] Brahim Boudarbat et Maude Boulet, « Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail », Rapport de projet, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Montréal, avril 2010.
[44] *Ibid.*, p. 6.

La même étude soulevait qu'il « *est aussi possible que les plus grandes difficultés vécues par les immigrants sur le marché du travail au Québec ne soient pas uniquement le résultat des effets négatifs que pourraient exercer la protection sociale offerte dans cette province sur la sélection et le comportement des immigrants. Cette situation pourrait également résulter des défaillances au niveau de la demande de travail. Par exemple, les employeurs du Québec pourraient exercer davantage de discrimination à l'égard des immigrants ayant des compétences professionnelles étrangères que ceux des autres provinces*. »[45]

De plus, nous nous devons de souligner qu'après la reconnaissance des diplômes, l'accès au stage est une pierre d'achoppement majeure dans le cheminement menant à l'accès à l'emploi. Nous croyons que la Ville de Montréal peut apporter son soutien aux candidats aux stages notamment en signant des ententes avec les universités et les cégeps, ententes qui seraient valides pour les postes dans les unités d'affaires tout comme dans les arrondissements.

À notre avis, la réussite de cet arrimage ne peut se concrétiser qu'avec le concours concerté de tous les intervenants, professionnels et sociaux, mais également avec la participation active de tous les ministères concernés, tel que les ministères du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Emploi et Solidarité sociale.

RECOMMANDATION 6

Vision Montréal recommande que les ententes et les partenariats du type *Entente spécifique triennale en matière d'immigration* (PARMI), signés par plusieurs ministères et organismes, soient publics et viennent accompagnés de ressources financières et humaines associées à des échéanciers concrets pour la réalisation des projets.

RECOMMANDATION 7

Vision Montréal recommande, à la lumière des données relatives aux emplois à pourvoir sur le marché du travail d'ici 2014, que le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale crée une stratégie d'accompagnement pour les candidats aux stages et les employeurs.

Orientation 2

Maintenir majoritairement la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.

Pour Vision Montréal, il est impératif que le Québec maintienne et améliore la proportion des admissions des personnes connaissant le français à leur arrivée au Québec.

Nous notons que les données colligées par le Recensement 2006, tout comme celles issues des Bulletins du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour les dernières années,

[45] *Ibid*., p. 80-81.

indiquent que plus de 75% des immigrants récents recensés en 2006 et une aussi grande proportion des nouveaux arrivants établis à Montréal, disaient connaître le français et pouvoir soutenir une conversation dans cette langue.

Bien que cette proportion soit importante et qu'elle inclue tous les immigrants toutes catégories confondues, il ressort que dans trop de cas ces connaissances linguistiques ne sont pas une garantie d'accès à l'emploi.

RECOMMANDATION 8

Vision Montréal recommande que tout en maintenant et en améliorant la proportion de personnes connaissant le français, le gouvernement investisse des ressources supplémentaires, tant professionnelles que financières, pour offrir à tous les nouveaux arrivants, d'abord des cours de francisation de même que des cours de mise à niveau du français.

RECOMMANDATION 9

Vision Montréal recommande que ces cours comportent également un volet d'introduction aux droits et devoirs civiques.

RECOMMANDATION 10

Vision Montréal recommande que le volet d'introduction aux droits et devoirs civiques soit obligatoire pour tous les nouveaux arrivants.

Orientation 3

Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie travailleurs qualifiés.

Vision Montréal appuie cette orientation qui vise, si nous comprenons bien, à permettre aux candidats de la catégorie de travailleurs qualifiés dont la connaissance du français est moindre ou inexistante à acquérir les connaissances linguistiques nécessaires à l'accès à l'emploi.

Bien que les programmes de francisation en ligne soient des outils utiles, nous pensons que leur impact est toutefois limité. L'apprentissage et la maîtrise d'une langue se réussit par l'immersion et la pratique dans un cadre concret.

RECOMMANDATION 11

Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec veille à la création d'une offre de cours de langue professionnelle et technique par le biais des ordres professionnels et des corps de métiers réglementés, ainsi que par le biais de la loi du 1% et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre.

Orientation 4

Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

En principe, Vision Montréal appuie cette orientation. Ceci dit, nous sommes d'avis qu'il est primordial que le Québec, à titre de société d'accueil, puisse déployer et catalyser tous les efforts afin que ces jeunes personnes qui choisissent de s'installer au Québec, au lieu d'une autre région, puissent s'épanouir ici.

À ce titre, nous croyons que le gouvernement devrait accorder plus de pouvoirs aux organismes de première ligne telle que la Ville de Montréal pour qu'elle puisse mettre en œuvre des politiques et des programmes qui visent cet objectif.

RECOMMANDATION 12

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives à la Charte de la Ville de Montréal pour lui permettre de créer des politiques et des programmes visant à mieux desservir les nouveaux arrivants, tels l'insertion d'un système de pointage dans sa politique contractuelle visant à favoriser l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* à ses cocontractants, et la création d'un Bureau de la diversité (voir les recommandations 2 et 3).

Orientation 5

Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.

Bien que nous reconnaissions que toute grille de sélection comporte un certain degré de préférence visant à satisfaire les valeurs que nous nous donnons comme société, par exemple, la grille de sélection favorise la connaissance du français et par ricochet les candidats issus de l'Afrique du Nord[46], Vision Montréal dit non à toute application du concept de bassin parce qu'il serait inopportun et

[46] *Ibid.*, p. 38.

contraire à nos valeurs démocratiques d'introduire cet élément de discrimination par origine géographique.

De plus, nous nous devons de reconnaître que les courants migratoires sont tributaires de situations hors de notre contrôle. Pour n'en nommer que quelques unes, nous avons connu des vagues migratoires de l'Italie, du Viêt-Nam, d'autres du Chili et du Liban; et ainsi, il y aura de nouvelles vagues migratoires provenant de pays en mouvement.

Ceci étant dit, nous reconnaissons que trop de nouveaux Québécois, notamment ceux qui sont originaires du Maghreb, éprouvent de réelles difficultés à trouver un emploi selon leurs qualifications. Cependant nous croyons qu'il est de notre responsabilité, à titre de société d'accueil, d'une part de bien informer les candidats à l'immigration avant qu'ils ne choisissent d'immigrer au Québec, et d'autre part, il nous revient également de nous assurer, qu'une fois ici, leurs connaissances et qualifications soient mises à contribution comme il se doit.

C'est à dire que Vision Montréal croit que les défis d'intégration auxquels nous sommes confrontés résultent de la combinaison de plusieurs facteurs et par conséquent nous privilégions une approche qui vise à remédier à la situation en amont et en aval.

RECOMMANDATION 13

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec de donner une image plus fidèle de la situation de l'emploi et de l'intégration socio-économique afin que les personnes qui choisissent d'immigrer au Québec exercent leur choix de manière libre et éclairée, et afin que leurs attentes puissent être réalisables.

RECOMMANDATION 14

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec d'assumer un rôle de leadership plus marqué dans la cohésion des efforts déployés par les divers ministères, organismes et associations, afin de réaliser l'intégration socio-économique de tous les immigrants, quelle que soit la catégorie et l'origine.

Orientation 6

Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

Vision Montréal appuie cette orientation et émet les mêmes recommandations quant à la nécessité d'avoir des programmes et des mesures concertées afin que l'immigration économique que l'on accueille puisse contribuer au développement du Québec.

RECOMMANDATION 15

Vision Montréal recommande au gouvernement de se doter des moyens nécessaires pour que cette immigration majoritairement économique puisse s'épanouir et contribuer au développement du Québec.

Orientation 7

Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015 de manière qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

Bien que le volume des admissions soit établi pour la province entière, nous savons tous que la très grande majorité des nouveaux arrivants s'établissent à Montréal et dans sa région métropolitaine.

Ceci dit, nous notons que dernièrement la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles fait la tournée des régions du Québec pour signer des ententes en matière d'intégration des personnes immigrantes et promouvoir cette immigration comme moyen d'assurer le dynamisme des régions. Nous l'en félicitons et l'encourageons à intensifier cette démarche qui permettra de sensibiliser les Québécois tout en leur donnant l'occasion de préparer l'accueil et la rétention des immigrants.

RECOMMANDATION 16

Vision Montréal recommande que le gouvernement intensifie sa campagne publique favorisant la régionalisation de l'immigration.

RECOMMANDATION 17

Vision Montréal recommande que tout comme il y a des missions de prospection de main-d'œuvre qualifiée à l'étranger, que les ministères du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de même que celui de l'Emploi et la Solidarité sociale, planifient et organisent des missions de prospection de l'emploi à Montréal.

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À MONTRÉAL

RECOMMANDATION 1

Vision Montréal recommande, qu'afin que l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* ait sa raison d'être, que le gouvernement du Québec rende inopérante toute analyse faite avec des données périmées, obligeant de ce fait les organismes tels que la Ville de Montréal à mettre leur Programme d'accès à l'égalité en emploi à jour en fonction des données les plus récentes du recensement.

RECOMMANDATION 2

Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec étudie la possibilité d'élargir la responsabilité sociale de la Ville de Montréal, à titre d'employeur, afin que les responsabilités découlant de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* soient également appliquées aux entreprises faisant affaire avec la Ville de Montréal.

RECOMMANDATION 3

Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec accorde à la Ville de Montréal, à l'intérieur de sa Charte, le pouvoir de mettre en place, de gérer et de superviser un système de pointage favorisant l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* chez les fournisseurs et entreprises avec lesquelles la Ville fait affaire.

RECOMMANDATION 4

Vision Montréal recommande que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles, de pair avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, coordonne avec le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale, en priorité, des missions concertées d'embauche permettant aux diverses régions du Québec d'employer les talents disponibles à Montréal.

RECOMMANDATION 5

Vision Montréal recommande que les différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation assistent le Service de développement économique de la Ville de Montréal et les chambres de commerce culturelles dans la mise en place d'un volet spécifique à l'intention des immigrants d'affaires, afin de les soutenir dans le démarrage et la consolidation de leurs entreprises.

RECOMMANDATIONS AUX SEPT ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

RECOMMANDATION 6

Vision Montréal recommande que les ententes et les partenariats du type *Entente spécifique triennale en matière d'immigration* (PARMI), signés par plusieurs ministères et organismes, soient publics et viennent accompagnés de ressources financières et humaines associées à des échéanciers concrets pour la réalisation des projets.

RECOMMANDATION 7

Vision Montréal recommande, à la lumière des données relatives aux emplois à pourvoir sur le marché du travail d'ici 2014, que le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale crée une stratégie d'accompagnement pour les candidats aux stages et les employeurs.

RECOMMANDATION 8

Vision Montréal recommande que tout en maintenant et en améliorant la proportion de personnes connaissant le français, le gouvernement investisse des ressources supplémentaires, tant professionnelles que financières, pour offrir à tous les nouveaux arrivants, d'abord des cours de francisation de même que des cours de mise à niveau du français.

RECOMMANDATION 9

Vision Montréal recommande que ces cours comportent également un volet d'introduction aux droits et devoirs civiques.

RECOMMANDATION 10

Vision Montréal recommande que le volet d'introduction aux droits et devoirs civiques soit obligatoire pour tous les nouveaux arrivants.

RECOMMANDATION 11

Vision Montréal recommande que le gouvernement du Québec veille à la création d'une offre de cours de langue professionnelle et technique par le biais des ordres professionnels et des corps de métiers réglementés, ainsi que par le biais de la loi du 1% et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

RECOMMANDATION 12

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives à la Charte de la Ville de Montréal pour lui permettre de créer des politiques et des programmes visant à mieux desservir les nouveaux arrivants, tels l'insertion d'un système de pointage dans sa politique contractuelle visant à favoriser l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* à ses cocontractants, et la création d'un Bureau de la diversité (voir les recommandations 2 et 3).

RECOMMANDATION 13

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec de donner une image plus fidèle de la situation de l'emploi et de l'intégration socio-économique afin que les personnes qui choisissent d'immigrer au Québec exercent leur choix de manière libre et éclairée, et afin que leurs attentes puissent être réalisables.

RECOMMANDATION 14

Vision Montréal recommande au gouvernement du Québec d'assumer un rôle de leadership plus marqué dans la cohésion des efforts déployés par les divers ministères, organismes et associations, afin de réaliser l'intégration socio-économique de tous les immigrants, quelle que soit la catégorie et l'origine.

RECOMMANDATION 15

Vision Montréal recommande au gouvernement de se doter des moyens nécessaires pour que cette immigration majoritairement économique puisse s'épanouir et contribuer au développement du Québec.

RECOMMANDATION 16

Vision Montréal recommande que le gouvernement intensifie sa campagne publique favorisant la régionalisation de l'immigration.

RECOMMANDATION 17

Vision Montréal recommande que tout comme il y a des missions de prospection de main-d'œuvre qualifiée à l'étranger, que les ministères du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de même que celui de l'Emploi et la Solidarité sociale, planifient et organisent des missions de prospection de l'emploi à Montréal.

CONCLUSION

Pour Vision Montréal, la diversité culturelle est un atout inestimable pour l'essor de Montréal et de tout le Québec. Cette diversité est une richesse tant par l'apport de ses expressions culturelles que par les savoirs et les compétences qu'elle apporte et qui ouvrent nos horizons.

Ceci dit, afin que cette richesse puisse être bénéfique, il nous revient de nous doter des moyens pour faciliter et réussir l'intégration en emploi des nouveaux Québécois, en commençant par ceux qui sont déjà ici afin d'être en mesure de réussir l'intégration de ceux qui viendront dans un avenir rapproché.

Montréal a la force de ne pas avoir, à l'image de bien de métropoles canadiennes, des ghettos définis. Au contraire, les diverses communautés sont majoritairement dispersées de par le territoire de la Ville, de l'agglomération et de la grande région métropolitaine, témoignant, de ce fait, que tout le territoire leur est ouvert et accessible.

Nous devons continuer dans cette voie inclusive tout en faisant la promotion de nos valeurs fondamentales telle la langue française, par le biais de l'accès à l'égalité en emploi, à la Ville de Montréal, le plus important employeur sur son territoire, de même qu'auprès de ses fournisseurs.